

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-202/SG/PCG portant reportès sur l'exercice 1974 des crédits inemployés au 31 décembre 1973.

n° 74-202/SG/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
1 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Sont reportés sur l'exercice 1974 du budget du Centre d'études géologiques et de développement, avec les imputations budgétaires et les montants indiqués ci-après, les crédits inemployés au 31 décembre 1973 correspondant à des charges réelles restant à paver à la clôture dudit exercice :

Chapitre 2 : Frais de missions.....190.000 (Article 3) Total du chapitre 2.....190.000

Chapitre 3: Matériel de campement.....20.550 (Article 2) Chapitre 3: Fonctionnement et entretien des véhicules.....115.678 Total du

chapitre 3.....136.228

Chapitre 5: Frais de fonctionnement du labo (Article 2)

Chapitre 5: Mobilier, fourniture des bureaux, en- tretien des locaux 170.255 (Article 3)

Chapitre 5 : Téléphone 24.600 (Article 5)

Chapitre 5: Habillement '7.800 (Article 6)Total du

chapitre 5.....249.485 Total général575.713 L'Ordonnateur délégué du budget du

Centre d'études géologiques et de développement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.